



## CHARTRE DE PRÊT DE JEUX DE SOCIÉTÉ

La Médiathèque Cauffry met à disposition de ses adhérents un fonds de jeux de société destinés à être empruntés. Ce prêt s'adresse à tous les adhérents ayant une carte d'abonnement en cours de validité et ayant signé la présente charte.

### ▪ Modalités de prêt et de retour

- Inscription obligatoire à la Médiathèque de Cauffry ;
- 1 jeu par foyer ;
- Durée du prêt : 3 semaines ;
- A chaque retour, le contenu du jeu est vérifié par un agent de la Médiathèque ;
- Les prêts et retours de jeux se font uniquement à la médiathèque lors de l'ouverture de cette dernière. Aucun retour n'est accepté en dehors des créneaux prévus. Il est formellement interdit de déposer un ou des jeux dans la boîte aux lettres.

Les jours d'ouverture sont les : Lundi, mardi et vendredi de 15h30 à 18h00 ; Mercredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00 ; Samedi de 9h00 à 12h00.

- L'utilisateur est responsable du jeu qu'il emprunte et s'engage à en prendre soin. Les jeux empruntés par les mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal.
- L'emprunt de jeux est soumis à la signature de la présente charte par le bénéficiaire de la carte ou son représentant légal.

### ▪ Précaution d'utilisation

- Manipuler avec précaution le matériel ;
- Le jeu doit être rendu complet, propre, rangé, dans son emballage d'origine ;
- Le jeu doit être rendu dans le délai de prêt convenu.

### ▪ En cas de retard ou de dégradation

- Le prêt de jeux est soumis aux mêmes règles de rappel (par email, téléphone et courrier) que le prêt d'autres documents.
- En cas d'impossibilité de se déplacer dans le délai imparti, vous devez prévenir la Médiathèque par téléphone (au 0344 67 25 98) ou par mail ([biblio.cauffry@orange.fr](mailto:biblio.cauffry@orange.fr)).
- Tout jeu retourné incomplet ou en mauvais état sera dans un premier temps prolongé de 3 semaines pour que vous puissiez régler le problème constaté.
- En cas de détérioration empêchant l'utilisation du jeu, de perte ou de non-restitution de jeu ou d'une ou plusieurs pièces, le rachat du jeu à l'identique vous sera demandé. Si le jeu est épuisé, la Médiathèque vous proposera l'achat d'un jeu de valeur équivalente au jeu détérioré ou perdu.
- Il vous est demandé de n'effectuer aucune réparation sur les documents (pas de scotch, notamment), mais simplement de signaler dès que possible les anomalies constatées.
- Toute anomalie remarquée en début de période de prêt mais non signalée pendant la durée de prêt vous sera automatiquement imputée, avec les éventuelles conséquences prévues. Toute anomalie constatée lors du retour vous sera également attribuée.

En empruntant un jeu, l'adhérent s'engage à respecter cette charte et le règlement général de la médiathèque.